Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260924-2026_205-AR

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-205
Circulation et stationnement
Manifestation du 26 septembre 2026

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande présentée le 22 septembre 2026 par Elise DAMIDE, Aliénor LATOUR et Anselme PETIDENT pour l'organisation d'une manifestation le samedi 26 septembre 2026,
CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité et de réglementer la circulation et le stationnement lors de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront réglementés et interdits ponctuellement sur le parcours de la manifestation en fonction de sa progression le **samedi 26 septembre 2026 à partir de 10h00**.

ARTICLE 2 : Le parcours de la manifestation est le suivant :

Départ Place de la Pépinière Royale, rue Edme Piot, rue de la Liberté, Place de l'Hôtel de Ville, rue Eugène Guillaume, place Buffon, rue Anatole Hugot, rue François Debussy, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, rue Georges Loye, rue d'Abrantès, rue Carnot, Place de la Pépinière Royale.

ARTICLE 3 : Le Service LESRA disposera quelques barrières dans les endroits stratégiques et le cortège sera encadré en amont et en aval par les organisateurs qui prendront toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons.

ARTICLE 4 : Les organisateurs, la Gendarmerie, la Police Municipale, le Service LESRA sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au Centre de Secours.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 24/09/2026
Qualité : Maire